

## La TVA immobilière

### **Objectifs :**

Expliquer les mécanismes issus de la réforme de la loi du 11 mars 2010, distinguer les notions d'assujettis, d'activités économiques, les taxations de cessions d'immeubles compte tenu de la date de leur achèvement, de qualité ou non d'assujettis des acquéreurs ou vendeurs. Appliquer les nouvelles règles de taxation des marchands de biens.

### **Public concerné :**

**Prérequis :** Aucun prérequis

### **Intervenant(s) :**

Consultant en gestion patrimoniale

Formateur en fiscalité et droit des affaires à l'Université de Droit de Toulouse et de Toulon (Master II)

### **Moyens pédagogiques et techniques :**

Présentation d'exemples pratiques sur grand écran

Remise de support de cours, bibliographie, études et tableaux de synthèses actualisés des publications des lois de finances et des évolutions de la jurisprudence (Code des impôts, instructions administratives BOFIP, RJF édition Francis Lefebvre)

### Si formation en distanciel :

Nombre de participants maximum : 15

Présentation d'exemples pratiques sur grand écran

Transmission par email d'un support de cours (à imprimer de préférence), bibliographie, études et tableaux de synthèses actualisés des publications des lois de finances et des évolutions de la jurisprudence (Code des impôts, instructions administratives BOFIP, RJF édition Francis Lefebvre)

### **Durée de la formation :** 6 heures.

### **Nombre de participants maximum :** 30 stagiaires.

### **Programme :**

#### Matin

Exposé des motivations de la réforme du 11 mars 2010, présentation des principes de la nouvelle loi et des divers décrets d'application. Analyse des taxations à la TVA et (ou) aux droits d'enregistrement pour les cessions d'immeubles achevés depuis plus de - 5 ans, + de 5 ans, des terrains à bâtir au regard de la nouvelle définition de ceux-ci. Le point sur les engagements pouvant être souscrits par les assujettis.

#### Après-midi

Présentation de la notion de transmission d'universalité de biens, des livraisons à soi-même, des

régularisations par 1/20e.

Etude rapide des conséquences de la loi du 11 mars 2010 sur l'activité des marchands de biens et les conséquences fiscales qui en découlent.

Actualisation sur la taxation des TAB pour les assujettis compte tenu des dernières réponses ministérielles et des dernières jurisprudences.

**Modalités d'évaluation des acquis :**

Quiz général en fin de formation

Questions / Réponses

Questionnaire de satisfaction

**Sanction visée :** Attestation de fin de formation

**Matériel nécessaire pour suivre la formation :**

Bloc note - Stylo (Mise à disposition en salle)

Si formation en distanciel :

Avoir un ordinateur avec caméra et micro intégré ou/ casque audio, webcam,

Connexion internet efficiente

Avoir télécharger l'application gratuite Teams

Télécharger les applications de bureau et mobiles Teams | Microsoft Teams

Connectez-vous à Microsoft 365.

Cliquez sur le bouton Menu, puis sélectionnez Teams.

Une fois Teams chargé, sélectionnez le menu Paramètres dans le coin supérieur droit, et téléchargez l'application de bureau.

Enregistrez et exécutez le fichier téléchargé.

**Modalités et délai d'accès**

Inscription possible jusqu'à 48h avant la formation

**Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :**

Etablissements conformes à la réglementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).

Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée/Site Aix Les Milles : 3 allée des ingénieurs - 13290 Aix Les Milles, RDC Droite

Entretien individuel et confidentiel avec le Référent Handicap ARAPL Provence et Var

**Taux de satisfaction de la formation :** 100% des stagiaires satisfaits\*

\* Période de référence : Année 2025

**Conditions tarifaires :** nous consulter